

Mes résolutions

- ✓ Analyser ma pratique
- ✓ Recourir à des critères de qualité solides
- ✓ Échanger avec d'autres professionnels
- ✓ Participer à l'amélioration générale des pratiques

Vous avez des résolutions, Prescrire a une solution : Question de Pratiques

Chercher à produire des soins de qualité et sûrs nécessite de fonder sa pratique sur des connaissances solides. C'est un choix individuel fort. Et vous avez choisi de vous appuyer sur *Prescrire* pour votre information.

Pour soutenir votre démarche, *Prescrire* vous propose aujourd'hui de rejoindre son nouveau programme d'Amélioration des pratiques professionnelles : *Question de Pratiques*.

Question de Pratiques est un programme pluriprofessionnel associant des soignants de premier recours (infirmiers, médecins et pharmaciens). Il permet de conjuguer analyse individuelle de la pratique, recours à des critères de qualité solides, et partage d'expériences.

Ce nouveau programme *Prescrire* s'appuie sur l'analyse des soins aux patients. Et il utilise les moyens de communication d'internet.

Tout au long de la session, le participant est amené à mettre en place et développer sa propre démarche réflexive.

Pour cela, le participant analyse sa pratique au moyen de critères de qualité proposés par *Prescrire* et approfondit ses connaissances grâce au dossier documentaire associé au thème.

Prescrire met aussi à disposition des participants un espace d'échanges en ligne, notamment sur l'analyse de leurs pratiques et des pistes d'amélioration :

L'Atelier (forum dédié et administré par l'équipe *Prescrire*).

Le programme s'intègre facilement à l'activité professionnelle, sans difficulté d'agenda, ni contrainte de déplacement.

Chaque année, le travail effectif du participant, sur un thème, commence début mars et se termine fin octobre.

Et le participant est accompagné tout au long de sa démarche, par l'équipe *Prescrire*, via des modalités d'échanges en ligne.

Des informations complémentaires, pour découvrir ce nouveau programme, sur le site <http://formations.prescrire.org>

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
LE 15 FÉVRIER 2013

En 2013,
agissez sur les
risques encourus
par les patients
prenant un
anticoagulant oral



Prescrire et le DPC

Joignez l'utile au très utile !

Aujourd'hui, en France, pour les professionnels de santé, le développement professionnel continu (DPC) est obligatoire.

Prescrire est habilité pour le DPC des médecins et des pharmaciens.